



PROPOSITIONS POUR LES MUNICIPALES 2008

LE DÉVELOPPEMENT SERA CE QUE VOUS EN FEREZ...
ACCEPTABLE, VIVABLE, SOUTENABLE, DURABLE

SOMMAIRE

03

*Des enjeux planétaires,
globaux et locaux*

04

*Vous serez acteur
du développement durable*

06

*Urbanisme, logement,
transports et équipement*

08

Environnement et énergie

11

Action sanitaire et sociale

12

*Culture, citoyenneté,
éducation et solidarité
internationale*

14

Développement économique

Volonté politique, vision à moyen et à long terme, conscience des enjeux planétaires et locaux, économiques, sociaux et environnementaux, sens de l'organisation, esprit participatif : des qualités dont l'équipe municipale devra faire preuve pour réussir son projet de développement durable. Pourquoi et comment faire ?

Vous vous engagez dans la campagne électorale des prochaines municipales et préparez vos propositions. Rhônalénergie-Environnement vous propose un éclairage sur les actions prioritaires à mener pour le développement durable dans votre collectivité locale.

Ces propositions sont issues des travaux que mènent des agences du Réseau des Agences Régionales de l'Énergie et de l'Environnement (RARE), auxquels participe l'agence de Rhône-Alpes, pour la publication, au printemps 2008, d'un document d'information des nouveaux élus municipaux intitulé « Action ! Réalisez votre politique de développement durable ».

A travers quelques thématiques proches des préoccupations des élus municipaux, Rhônalénergie-Environnement illustre dans cette note, comment concrètement vous pouvez intégrer cette dimension dans les actions de votre mandat. Comment, à partir des préoccupations quotidiennes qui seront les vôtres en qualité d'élus, des projets peuvent être mis en œuvre dans une perspective de développement durable et venir préfigurer une démarche de territoire.

L'expérience de nombreuses collectivités engagées dans des Agendas 21, des Plans Energie Climat territoriaux, des projets de développement durable de leur territoire, et dans des actions thématiques environnementales et énergétiques, montre combien la volonté politique est le premier facteur de réussite de telles démarches.

Votre rôle sera difficile mais stratégique pour faire le lien entre les préoccupations locales et les enjeux globaux. Le pari, aujourd'hui plus qu'hier, est de réaliser des projets satisfaisants localement et ayant un impact positif au niveau planétaire.

Pour cela, vous qui aurez reçu la confiance de vos concitoyens, vous pourrez saisir les leviers qu'offre la concertation pour bâtir des projets innovants et « durables ». Car les sciences et techniques ne feront pas tout et il faudra compter surtout sur l'énergie humaine pour faire face aux défis du XXI^{ème} siècle.



DES ENJEUX PLANÉTAIRES ET GLOBAUX FACE AUXQUELS IL EST URGENT D'AGIR...

- | Augmentation attendue de la population mondiale ;
- | Dérèglement climatique amorcé ;
- | Aggravation des difficultés d'accès à l'eau potable et d'alimentation ;
- | Perturbation des écosystèmes et disparition de la biodiversité ;
- | élévation du niveau de la mer et déplacements de populations ;
- | Inégalités sociales dans le monde ;
- | Vieillesse de la population des pays industrialisés, augmentation de l'espérance de vie ;
- | Dégradation de l'accès aux besoins essentiels (santé, alimentation, éducation, culture, logement) pour certaines populations notamment celles exposées aux mauvaises conditions environnementales ;
- | Raréfaction et extinction des ressources non renouvelables utilisées largement par le système économique actuel ;
- | Augmentation du prix des énergies creusant les inégalités sociales.

DES ENJEUX LOCAUX QUI SERONT SOUS VOTRE RESPONSABILITÉ...

- | Différents selon les territoires,
- | Une attente sociale de plus en plus marquée...
- | Votre analyse et la restitution que vous en ferez seront vos meilleures armes pour les municipales.

DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

1987 | Le rapport Brundtland vulgarise le terme de «sustainable development» traduit en français par «développement durable».

1992 | Sommet de la Terre à Rio de Janeiro.
Les Etats s'engagent dans une démarche mondiale de développement durable.
Ils signent un plan d'actions dit « Agenda 21 » et interpellent les collectivités territoriales.

1997 | Protocole de Kyoto.
Les Etats se mobilisent contre l'effet de serre, responsable du réchauffement climatique.

2002 | Sommet de Johannesburg, le bilan 10 ans après Rio est négatif au niveau des Etats. De nombreuses collectivités dans le monde ont engagé un « Agenda 21 local ».

2005 | Entrée en vigueur du protocole de Kyoto.

DES DÉCLINAISONS EUROPÉENNES

2001 | Stratégie de développement durable pour l'Europe.

2007 | L'Europe lutte contre le changement climatique.

UNE DYNAMIQUE NATIONALE

2003 | La France met en œuvre sa stratégie nationale de développement durable.

2005 | Charte de l'environnement
Le développement durable entre dans la Constitution. L'Etat publie un cadre de référence pour les projets territoriaux d'Agendas 21.
Il met en place un dispositif national de reconnaissance avec l'objectif de réaliser 500 Agendas 21 en 2008.

2006 | Le code des marchés publics intègre explicitement le développement durable. Il donne la possibilité d'introduire des critères environnementaux et sociaux.

2007 | À l'occasion du Grenelle de l'Environnement, l'Etat engage un dialogue avec les élus et avec les acteurs de la société civile.

VOUS SEREZ ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PAR DES ACTIONS EXEMPLAIRES !

L'engagement de la collectivité et son exemplarité est tout à la fois un objectif et un moyen d'inciter les partenaires, comme les citoyens, à en faire autant.

En travaillant sur des actions thématiques, d'économie d'énergie, de gestion des espaces verts, de création d'emplois, de coopération avec un pays en développement... vous serez attentif à répondre aux cinq finalités* du développement durable ou tout au moins à ne pas aller à l'encontre de l'une d'entre elles. Vous travaillerez sur l'origine des problèmes plutôt qu'à seulement apporter des solutions curatives et associerez au mieux les acteurs de votre territoire et notamment les habitants.

DANS VOTRE ORGANISATION INTERNE !

Un comité de pilotage réunissant élus et agents de différents secteurs et niveaux de compétences pourra être un organe de réflexion méthodologique pour travailler sur :

I Un état des lieux et une qualification des actions menées jusqu'alors au regard du développement durable qui permettra leur mise en cohérence et travaux complémentaires.

I Une stratégie d'intégration des finalités et des principes de développement durable dans la gestion des services, pouvant aller jusqu'à une certification environnementale de votre collectivité.

I L'organisation de la sensibilisation et de la formation interne des personnels. Quels que soient leur poste, fonction, grade, convaincus, les agents pourront mieux mettre en œuvre le projet de développement durable, le faire entrer dans tous les dispositifs et tous les équipements, et à leur tour, mieux convaincre.

I Le recours à la concertation de tous les acteurs, notamment les habitants, les acteurs socio-économiques... Celle-ci rendra les actions concertées plus adaptées, efficaces et légitimes.

I Une évaluation systématique des travaux conduits reposant sur les critères de développement durable.

DANS VOS DOCUMENTS DE PLANIFICATION !

Qu'ils soient réglementaires ou volontaires, les documents de planification vous permettront d'affirmer une volonté politique forte d'entrer dans une logique de développement durable, de travailler de façon cohérente sur toutes les politiques et de faire lever sur les autres acteurs du territoire.

Vos PLU, plan de gestion de l'espace, plan de déplacement urbain, plan de déplacement entreprise,... prendront en compte les finalités du développement durable, apporteront une vision à long terme, reposeront sur des actions préventives, et associeront le plus grand nombre d'acteurs lors de leur élaboration.

PAR UN PROJET DE TERRITOIRE !

L'Agenda 21 local est la démarche de développement durable la plus aboutie. Touchant à l'ensemble des politiques, partagé par tous les acteurs, ce projet de territoire s'inscrit dans l'esprit des travaux des Nations Unies réunies à Rio de Janeiro en 1992.

Le plan Energie Climat territorial peut faire partie d'une démarche de développement durable plus globale ou être une porte d'entrée vers un Agenda 21 à travers le thème du Climat, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'adaptation au changement climatique.

La politique de la ville dont la particularité est déjà de croiser un certain nombre de préoccupations sociales et économiques (accès à l'emploi, au logement, à la santé, à la culture, à la réussite scolaire, lutte contre les discriminations, prévention...) peut être enrichie par la réflexion environnementale et préparer à l'Agenda 21.

* Voir page 5, le Cadre de référence national.

DES QUESTIONS LÉGITIMES

EST-CE QUE PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT, C'EST FAIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

Toute politique environnementale nourrit une démarche de développement durable sans en constituer une pour autant. Vous allez donc devoir décliner dans toutes vos compétences (urbanisme, solidarité, sports et culture...) les cinq finalités du développement durable : lutte contre le changement climatique, préservation des ressources et de la biodiversité, satisfaction des besoins essentiels de la personne, cohésion sociale et solidarité, responsabilisation des modes de production et de consommation.

UN AGENDA 21 EST-IL NÉCESSAIRE ?

Un Agenda 21 est un plan d'actions concret et global pour le territoire, bâti en concertation avec les acteurs et la population, répondant aux enjeux locaux et planétaires du XXI^{ème} siècle. Ce n'est pas une obligation. Mais la méthodologie qu'il requiert peut vous aider à structurer votre action. D'autres démarches globales, comme le plan Energie Climat, le schéma de cohérence territoriale, le contrat urbain de cohésion sociale ou le plan local d'urbanisme, peuvent servir à engager votre démarche de développement durable ou nourrir votre Agenda 21.

TOUS LES ÉLUS SONT-ILS CONCERNÉS ?

Oui. Chaque élu cherchera à conjuguer les finalités du développement durable avec les enjeux de sa délégation. Pour aller au-delà des actions thématiques et agir de manière cohérente et efficace, c'est le maire ou le président de l'intercommunalité qui donnera l'impulsion nécessaire à un projet global de développement durable dit Agenda 21.

QUEL EST LE PÉRIMÈTRE DE LA DÉMARCHE ?

Vous allez agir à votre échelle territoriale en recherchant les complémentarités, entre les acteurs et entre les politiques publiques.

Ville centre ? Commune d'agglomération ? Commune rurale ? Des actions sont possibles sur votre territoire, mais l'échelle est-elle pertinente ? Vous aurez alors à cœur d'entraîner avec vous les élus de vos intercommunalités.

SUR QUI COMPTER ?

Votre Région, votre Département, votre Communauté de communes ou d'agglomération ont-ils déjà engagé une démarche de développement durable ?

Des rencontres avec d'autres collectivités locales vous enrichiront. Agents et élus vous feront part de leurs questions de départ, de leurs réussites, de leurs écueils.

Une sensibilisation collective, grâce à un intervenant interne ou extérieur, aidera les élus à se situer dans le projet collectif de développement durable et à en comprendre les objectifs.

FAUT-IL FORCÉMENT SOLLICITER LA POPULATION ?

Oui. La démocratie participative est au cœur du développement durable.

Associations, syndicats professionnels, commerçants, entreprises, chambres consulaires, communauté éducative, citoyens... sont les premiers concernés par les politiques mises en œuvre. Les associer tout au long du processus participe à l'excellence et à la réussite de celles-ci.



LE CADRE DE RÉFÉRENCE NATIONAL POUR LES PROJETS TERRITORIAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AGENDAS 21 LOCAUX

5 finalités du développement durable :

- Lutte contre le changement climatique.
- Préservation des ressources et de la biodiversité.
- Satisfaction des besoins essentiels de la personne.
- Cohésion sociale et solidarité.
- Responsabilisation des modes de production et de consommation.

5 éléments déterminants de la démarche :

- Participation des acteurs.
- Organisation du pilotage.
- Transversalité de la démarche.
- Evaluation partagée.
- Amélioration continue.

DES APPUIS POSSIBLES POUR VOS TRAVAUX THÉMATIQUES OU GLOBAUX

Au niveau régional :

- Rhôneénergie-Environnement.
- La Région Rhône-Alpes, l'ADEME...

Au niveau local :

- Les CPIE, les CAUE, les FRAPNA...
- Les syndicats départementaux d'énergie.
- Les agences locales de l'énergie et Espaces Info Énergie.
- Les parcs naturels régionaux...

URBANISME, LOGEMENT, TRANSPORTS ET EQUIPEMENT

OFFRIR UN LOGEMENT À TOUS, PROPOSER DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS SELON LES ÉVOLUTIONS DE LA POPULATION, FAVORISER L'ESSOR DES MODES DE DÉPLACEMENTS DOUX SE SUBSTITUANT PROGRESSIVEMENT AUX VÉHICULES MOTORISÉS, RECHERCHER DE NOUVEAUX MODES D'ORGANISATION ET DE COMMUNICATION, CRÉER UN CADRE DE VIE SAIN ET SÉCURISANT SONT DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

A travers les documents de planification, vous pourrez partager et énoncer votre Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), agir sur la destination des sols et dessiner l'avenir de votre territoire dans le respect des ressources et la protection des biens et des personnes.

Pour travailler sur l'existant, le lien avec l'urbanisme opérationnel et la participation des acteurs et des habitants sera indispensable.

NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

VOUS POUVEZ PAR EXEMPLE :

■ Limiter, à travers le **Plan local d'urbanisme**, l'étalement urbain et l'imperméabilisation des sols en favorisant le renouvellement urbain et un habitat collectif de qualité, le développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture, le recours au génie écologique et la préservation des espaces d'expansion des crues... pour réduire les risques d'inondation, de pollution des eaux de surface et souterraines.

■ Concevoir un **éco-quartier**, quartier dit « écologique », où lien entre ville et nature pourra être fait, presque autonome en énergie, où les déplacements se feront de façon privilégiée en vélo ou à pied.

■ Construire de nouveaux **équipements publics** et favoriser **un habitat collectif qualitatif** au regard du développement durable : économes en ressources et énergie (réseaux de chaleur, bâtiments basse consommation ou passifs, c'est à dire dont le bilan énergétique est neutre), privilégiant des ressources, matières et techniques renouvelables et locales, sans impact environnemental, bonne isolation phonique, réduction de l'emprise au sol.



ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

PAR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE ET UNE ADAPTATION AU FONCTIONNEMENT DES ÉCOSYSTÈMES, PAR UNE ANTICIPATION DE LEURS MODIFICATIONS LIÉES AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE, AINSI QUE PAR UNE MAÎTRISE DES REJETS ET DÉCHETS, VOUS GARANTIREZ LA SÉCURITÉ ET LA SATISFACTION DES GÉNÉRATIONS ACTUELLES ET LA TRANSMISSION AUX GÉNÉRATIONS FUTURES D'UN PATRIMOINE NATUREL PRÉSERVÉ.

Les modes de développement des sociétés industrialisées basés principalement sur une augmentation massive de la production et de la consommation de biens matériels ont des effets d'augmentation de la production de déchets, de pollutions des milieux, d'épuisement des ressources, d'émission de gaz à effet de serre responsables du changement climatique, d'atteintes à la santé et aux conditions de travail de certaines populations, de déresponsabilisation des citoyens face à la préservation de l'environnement...

Les espaces et les équilibres naturels sont indispensables à la vie sur Terre. Les répartitions des ressources en eau, en énergie, en sols fertiles... deviennent plus que jamais des enjeux géopolitiques auxquels seront associés des phénomènes de dépendance et de migration de populations.

Le dérèglement climatique engagé aggravera la mise à mal des ressources naturelles et leur mauvaise répartition à l'échelle mondiale. Des solidarités territoriales locales mais aussi globales se joueront autour de ces éléments.

NOTES

Adopter des **pratiques de gestion raisonnée et différenciée de vos espaces verts** : inventaire des espaces, plan de gestion, augmentation de l'utilisation des plantes vivaces, économies d'eau et d'engrais, traitement biologique des arbres...

Elargir vos actions à l'échelle du bassin de vie en créant des partenariats avec les collectivités voisines. De cette dynamique pourront découler de **nouvelles solidarités foncières et financières entre collectivités et acteurs locaux** (établissement public foncier, production décentralisée d'énergie, financement par les acteurs du tourisme de travaux d'entretien de l'espace...).

Mettre en place à l'échelle de votre institution les objectifs du **plan départemental des déchets ménagers et assimilés** et informer les habitants des enjeux collectifs (instauration d'une redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative ; création de filières de valorisation des déchets (compostage individuel et collectif des matières fermentescibles, recyclage de matériel informatique...).

Créer des **postes d'ambassadeur du tri** pour former les habitants au tri sélectif des déchets et pour les informer sur la collecte et sur le processus de valorisation.

Développer une **culture antigaspillage** à l'échelle de votre institution, voire de votre territoire : collecte sélective de tous les déchets, y compris ceux des commerçants, des marchés, des entreprises... poubelles publiques à compartiments multiples pour un tri des déchets partout, recours aux techniques innovantes de collecte des déchets limitant les nuisances (sonores, atmosphériques...), chasse au gaspillage dans les bâtiments publics (résorption des fuites d'eau, isolation, équipements sanitaires moins consommateurs -réducteurs de pression, boutons poussoirs, chasses d'eau double commande-, éclairage basse consommation...), limitation de l'utilisation de papier...

Inciter les agents et les élus de votre collectivité à être exemplaires en s'appuyant sur :
 - Le **calcul de l'empreinte écologique** des élus et des agents et/ou le **bilan carbone®** de l'administration. Deux indicateurs intégrés, mesurés en surface de sol productif nécessaire à la satisfaction des besoins pour l'un et en tonnes de CO₂ émis dans l'atmosphère pour l'autre.
 - Un **audit énergétique** afin de réduire les consommations : bureautique, éclairage, chauffage, eau chaude, climatisation et ventilation...
 - Un **plan de déplacement d'administration** avec une participation financière aux cartes d'abonnement aux transports en commun, l'investissement dans un parc de véhicules propres, de scooters, de vélos, l'optimisation des réunions dans l'espace et le temps, le développement de la visioconférence, du télétravail...

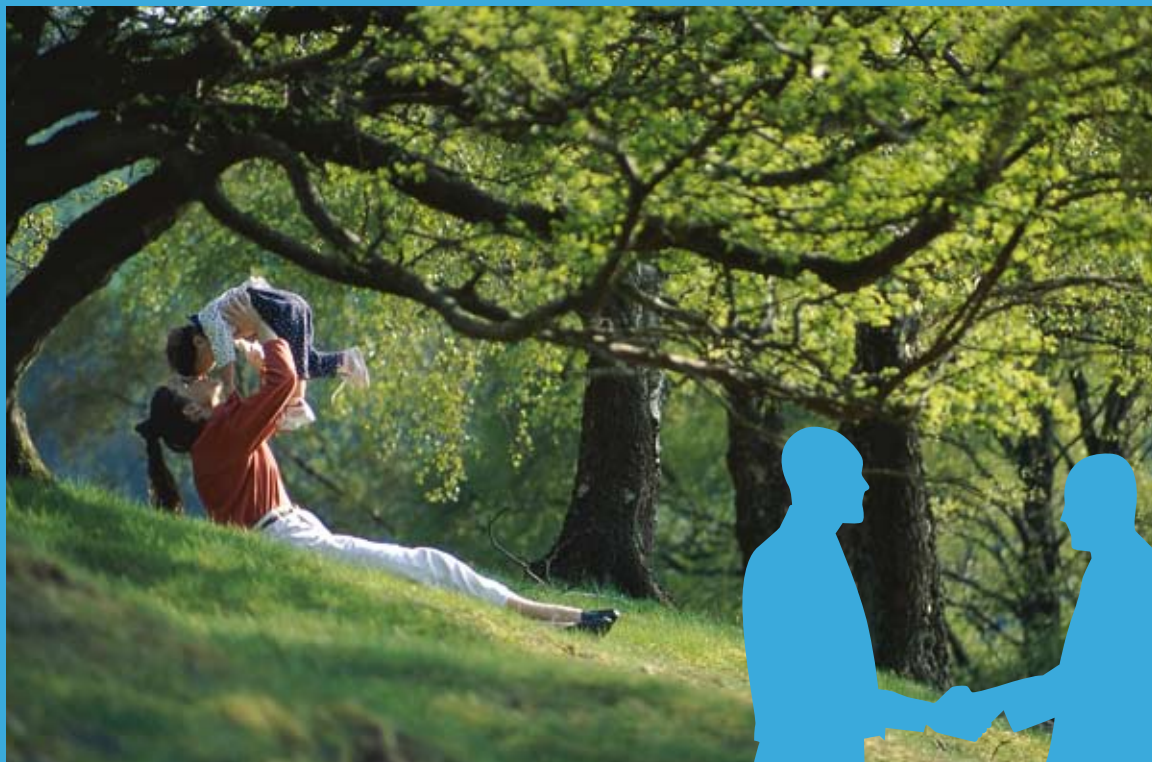
Introduire des **critères sociaux et environnementaux dans la commande publique** et adopter une politique d'achat responsable, c'est-à-dire de produits qui, lors de leur production ou de leur utilisation, sont écologiquement et socialement responsables (fournitures de bureau, produits d'entretien, électricité verte...). Informez les habitants du contenu et de la fiabilité des labels.

Renforcer, dans le cadre de **partenariats publics-privés, les exigences environnementales** des marchés pour aider à l'amélioration continue des services en terme de qualité, d'innovation, de maîtrise des pollutions et des coûts...

Relayer les **campagnes nationales sur la santé** (tabac, risques domestiques, canicule...) et prévenir certains risques sanitaires par des dispositifs « propreté canine », le remplacement des branchements en plomb, la stérilisation ou chasse par prédateurs d'animaux à forte prolifération (pigeons...).

Faciliter la **connaissance sur le développement durable** et soutenir, en prenant en charge la communication, une manifestation sur les gestes quotidiens respectueux de l'environnement organisée par une association locale.

Mettre en place des **politiques d'accompagnement, d'information et d'échange** (action de porte-à-porte ou action associative) pour la collecte et la gestion des déchets, l'économie d'énergie et d'eau, le respect de l'espace public et de l'environnement...



CULTURE, CITOYENNETÉ, ÉDUCATION ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

EN INTÉGRANT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ÉDUCATION DES PLUS JEUNES, EN FAVORISANT L'ACCÈS À LA CULTURE, EN CONTRIBUANT À L'INFORMATION DES ADULTES, EN CRÉANT DES LIEUX EXEMPLAIRES, EN SOUTENANT DES INITIATIVES ET EN PLAÇANT SYSTÉMATIQUEMENT LE CITOYEN DEVANT SES RESPONSABILITÉS, VOUS CONTRIBUEZ AUX CINQ FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

L'éducation est le terreau de la participation citoyenne. En favorisant les actions éducatives engageantes, vous démultipliez l'effet de votre action municipale et facilitez la mise en place d'un processus participatif indispensable à toute démarche de développement durable. Les liens de coopération et de jumelage avec des pays en développement aideront à échanger sur les processus démocratiques, sur les champs d'actions des collectivités, ici et là-bas, à soutenir les Etats notamment sur les aspects de préservation et de bonne gestion de leurs ressources naturelles, à créer des liens d'amitié entre les populations. Les échanges culturels qui en découlent peuvent constituer des passerelles pour associer les populations d'origine étrangère à la vie locale. Les actions de solidarité internationale sont des moments privilégiés pour relativiser l'importance de certains problèmes et réaliser l'impact d'actions locales à d'autres échelles notamment au niveau planétaire.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

SENSIBILISER À LA QUALITÉ DES PRODUITS, S'INTERROGER SUR LES NUISANCES ÉMISES PAR LES ACTIVITÉS, PRÉVENIR LES RISQUES INDUITS PAR L'INDUSTRIE, L'AGRICULTURE OU LE COMMERCE AIDE À COMBINER ESSOR ÉCONOMIQUE ET BONNE SANTÉ DU TERRITOIRE.

Le projet de développement durable stimule la vitalité du territoire. Il incite ses acteurs à s'appuyer sur les ressources locales. Il favorise l'innovation, la coopération et la mutualisation des compétences.

Il encourage les acteurs économiques à s'impliquer dans la vie locale et conjugue différentes économies : de marché, publique, sociale et solidaire.

Aux côtés des citoyens et des entreprises, vous chercherez à favoriser des modes de production et de consommation plus responsables et à considérer les rejets et les déchets comme des ressources nouvelles ayant une valeur économique.



RHONALPENERGIE-ENVIRONNEMENT

10, rue des Archers | 69002 Lyon

Tél. 04 78 37 29 14 | Fax. 04 78 37 64 91

Courriel : raee@raee.org | Internet : www.raee.org

Document inspiré des travaux du RARE pour la publication d'un livret de sensibilisation au développement durable des nouveaux élus municipaux – Document à paraître en avril 2008 et disponible auprès de Rhônalénergie-Environnement.